COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

Loiret
votre Département

Orléans, le 26 mai 2025

Temps forts de la commission permanente du 23 mai 2025

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 23 mai 2025, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 29 élus loirétains, cette instance a étudié 27 rapports. Soutien à la cohésion sociale, solidarité territoriale ou encore accès au logement et à la culture étaient au cœur des débats.

35 000 € pour favoriser l'accès au logement

Le Département s'engage à soutenir les associations du territoire pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics en difficulté. Dans ce cadre, 7 subventions ont été accordées pour un montant de 35 000 €. L'Union Départementale des Associations Familiales bénéficie d'une aide de 2 460 € pour financer 5 locations dans le Pithiverais. 3 400 € sont attribués à l'AHU pour financer 7 locations dans l'ouest Orléanais.

Le Loiret consacre près de 50 000 € à la culture sur le territoire

Afin de favoriser l'accès aux pratiques culturelles, le Département du Loiret soutient les communes et associations développant l'action culturelle sur le territoire à hauteur de près de 50 000 €. Ainsi, l'association Le Chant des Moutons à Douchy-Montcorbon bénéficie de 1 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2025. La commune de Donnery se voit attribuer 600 € pour l'organisation de l'exposition « Art et artisanat » en décembre 2025.

Le Département consacre 7 M€ aux communes de son territoire

Dans le cadre du volet 3 (projet d'intérêt communale, communes à faible population) de la politique de *Mobilisation en faveur des territoires*, suite à un appel à projets, 7 M€ sont consacrés par le Département du Loiret à 379 projets de communes loirétaines. La commune de Cravant bénéficie de 16 000 € pour la réhabilitation de la place de l'église. 19 000 € sont accordés à la commune de Châtillon Coligny pour l'acquisition d'une balayeuse.

25 000 € en faveur des personnes âgées et en situation de handicap

Chef de file en matière de solidarité, le Département du Loiret soutient les associations œuvrant en faveur des personnes âgées et en situation de handicap. À ce titre, par exemple, l'association A.I.M.E contre l'endométriose bénéficie de 3 000 € pour la création d'un guide complet et d'un journal de suivi qui permettront aux femmes de mieux comprendre, suivre et gérer leur endométriose. 2 000 € sont accordés à la Bibliothèque sonore d'Orléans et du Loiret, qui fournit gratuitement des livres et revues adaptés au handicap, pour son fonctionnement sur l'année 2025.

CONTACT PRESSE
Cassandre Germain
02 38 25 43 93
06 37 99 23 20
cassandre.germain@loiret.fr